

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

## ACTE D'ENGAGEMENT (AE):

### POUVOIR ADJUDICATEUR :

**Commune de Aussac-Vadalle**  
rue de la République  
16560 Aussac-Vadalle

### OBJET DU MARCHE :

**EXTENSION DE LA MAIRIE  
EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Lot n° 7

Intitulé du lot : *Doubleages Cloisons Plafonds*

Date du marché :

Montant TTC :

Imputation budgétaire :

### **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

passé en application des articles 26 (révisé par le Décret n°2008-1355 du 19 décembre 2008), 28 du Code des Marchés Publics 2006

### Maîtrise d'œuvre :

Architecte : **M. Olivier GOUEDO - Architecte DPLG**  
143, rue de Montmoreau - 16000 Angoulême

### Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics 2006 :

Monsieur le Maire

### Comptable Public assignataire des paiements :

Perception de Mansle

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de MAI 2014 (mois zéro – m0)

## ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT (S)

1 JE soussigné,

Nom et prénom : Renaudeau Guy

■agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

Tél :

■agissant pour le compte et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société) SARL Renauplate

ayant son siège à :

Route de Bellevue 2E de ST Yrieix 16710 ST YRIEIX

Tél : 05-45-95-55-15

N°d'identité d'établissement (SIRET) : 319972337 00020

N° d'inscription 1 au répertoire des métiers ou 1 au registre du commerce et des sociétés :

RC 319972337

1 NOUS soussignés,

Cotraitant 1

Nom et prénom :

■agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à :

Tél :

■agissant pour le compte et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

ayant son siège à :

Tél :

N°d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription 1 au répertoire des métiers ou 1 au registre du commerce et des sociétés :

### Cotraitant 2

Nom et prénom :

**■agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**

Domicilié à :

Tél :

**■agissant pour le compte et le compte de la Société :** (intitulé complet et forme juridique de la société)

ayant son siège à :

Tél :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription  au répertoire des métiers **ou**  au registre du commerce et des sociétés :

### Cotraitant 3

Nom et prénom :

**■agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :**

Domicilié à :

Tél :

**■agissant pour le compte et le compte de la Société :** (intitulé complet et forme juridique de la société)

ayant son siège à :

Tél :

N° d'identité d'établissement (SIRET) :

N° d'inscription  au répertoire des métiers **ou**  au registre du commerce et des sociétés :

Après avoir :

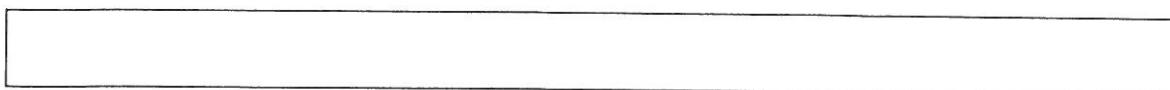
- pris connaissance du Cahier des Clauses administratives particulières (C.C.A.P) et des documents qui y sont mentionnés,

- produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics (C.M.P).

<sup>1</sup> **m'engage** sans réserve, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 46 du C.M.P ainsi que les attestations d'assurance visées à l'article 1.6.3. du C.C.A.P et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me** lie toutefois que si son acceptation **m'est** notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

<sup>1</sup> **nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés solidaires**, représenté par :



mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés à l'article 46 du C.M.P ainsi que les attestations d'assurance visées à l'article 1.6.3. du C.C.A.P et, conformément aux stipulations des documents cités ci-dessus, à exécuter les prestations **du lot désigné en page 1** du présent acte d'engagement dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation et rappelée en page de garde du C.C.A.P.

## **ARTICLE 2 - PRIX**

### **2.1. MONTANT DU MARCHE**

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé en page 1 du présent acte d'engagement.

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 4-4 du C.C.A.P.

Les prestations définies au CCAP portent sur 1 lot de l'opération de travaux.

Le montant du marché devra faire ressortir une tranche ferme selon les modalités définies dans le règlement de consultation et le CCTP.

### Evaluation des travaux

Les travaux du lot pour lequel je m'engage / nous nous engageons, seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire. Le candidat devra obligatoirement remplir le DPGF.

	Tranche ferme	OPTION
Prix Hors T.V.A.	15863,90 €	€
T.V.A. au taux de 20 %	3172,78 €	€
Montant T.T.C.	19036,68 €	€

Tranche ferme montant TTC arrêté en lettres à :

Dix...neuf...mille...trente...six...euros...et...soixante...huit...  
centimes.....

Option montant TTC arrêté en lettres à :

	Tranche Conditionnelle	OPTION
Prix Hors T.V.A.	€	€
T.V.A. au taux de 20 %	€	€
Montant T.T.C.	€	€

**Décision du maître de l'ouvrage**

le montant du marché du lot n°..... est arrêté à :

	Tranche ferme	OPTION
<b>Prix Hors T.V.A.</b>	€	€
<b>T.V.A. au taux de 20 %</b>	€	€
<b>Montant T.T.C.</b>	€	€

**Tranche ferme montant TTC arrêté en lettres à :**

.....  
.....  
.....

**Option montant TTC arrêté en lettres à :**

.....  
.....  
.....

L'entrepreneur accepte et s'engage sur le montant global du marché complété par le coût de l'option, dans le cas où le lot comprend une option.

**Cachet et signature de l'entreprise**

Date et signature

Cachet.

## 2.2. MONTANT SOUS-TRAITE

### 2.2.1. Montant sous-traité désigné au marché

En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le(s) annexe(s) n° au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par des sous-traitants, leurs noms et leurs conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage / nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Tranche ferme	OPTION
Montant HT :	.....
TVA 19.6 %	.....
Montant TTC.	.....

Les déclarations et attestations (article 114 1° du CMP) des sous-traitants recensés dans les annexes, sont jointes au présent acte d'engagement.

### 2.2.2. Crédit présenté en nantissement ou cession

#### 1 Prestataire unique

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

#### 1 Groupement

Le montant maximal, TVA incluse, de la créance que nous pourrons présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3

## ARTICLE 3 – DELAI DE REALISATION

### 3-1. Période d'exécution

Les travaux seront exécutés dans le délai global de 8 mois incluant le délai de préparation à compter de la date fixée par l'Ordre de Service qui prescrira de les commencer.

## DELAI GLOBAL DU MARCHE :10 mois

Un planning détaillé d'exécution, établi pendant la période de préparation, fixera le délai relatif à chaque lot dans l'annexe du CCTP suivant :

Tranche	Délai
EXTENSION DE LA MAIRIE	7.5mois
EXTENSION SALLE POLYVALENTE	4 mois
DELAI GLOBAL	10 MOIS

Le délai d'exécution **propre au lot** pour lequel je m'engage / nous nous engageons sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 5-1 du CCAP selon la tranche ferme.

L'ordre de service prescrivant de commencer l'ensemble des travaux d'une tranche sera notifié à chaque entrepreneur titulaire d'un lot.

L'affermissement des tranches conditionnelles sera fixé par le Maître d'ouvrage et selon ses conditions.

Le délai maximum d'affermissement des tranches conditionnelles est de 12 mois à compter de la notification du marché.

### **3-2. Délai(s) distinct(s)**

Sans objet.

## ARTICLE 4 – PAIEMENTS

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 4 du CCAP.

### i Prestataire unique

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après (joindre un RIB ou un RIP).

compte ouvert à l'organisme bancaire : *Banque Populaire*  
à *Aquitaine Centre Atlantique*  
au nom de : *SARL Renauplate*  
sous le numéro : *120216617 09* clé RIB : *59*  
code banque : *10907* code guichet : *00217*

### **Groupement solidaire**

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit du compte ci-après (joindre un RIB ou un RIP).

compte ouvert à l'organisme bancaire :

à

au nom de :

sous le numéro :

clé RIB :

code banque :

code guichet :

1 Les soussignés entrepreneurs groupés solidaires, autres que le mandataire, donnent par les présentes à ce mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte ci-dessus du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des entrepreneurs groupés solidaires.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

### **A ne renseigner que pour les lots dont le montant est supérieur à 50.000 € HT :**

#### **1 Prestataire unique**

Le prestataire désigné ci-devant :

- refuse de percevoir l'avance
- ne refuse pas de percevoir l'avance prévue à l'article 6.2 du CCAP

#### **1 Groupement**

Les prestataires désignés ci-devant :

- refusent de percevoir l'avance
- ne refusent pas de percevoir l'avance

Fait en un seul original.

A St Yrieix, le 18/07/14

*Mention(s) manuscrite(s) "Lu et approuvé"*

*Signature(s) du (des) entrepreneur(s)*

*Lu et approuvé*

**SARL RENAUPLATRE**

Z.E. Route de Bellevue

16710 SAINT-YRIEIX

Tél. 05 45 95 55 75

Siret 319 972 337 00020 - APE 4331Z



### *Acceptation de l'offre*

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

**A Aussac-Vadalle** , le

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

Le pouvoir adjudicateur certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat, au titre du contrôle de légalité, le :

*Date d'effet du marché*

Reçu notification du marché le :

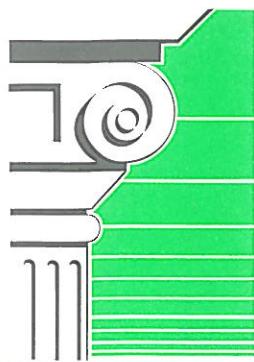
Le **prestataire / mandataire du groupement** :

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le  
par le **prestataire / mandataire du groupement** destinataire.

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

**A Aussac-Vadalle, le**

(date d'apposition de la signature ci-après)



route de bellevue  
1 6 7 1 0  
Z.E. ST YRIEIX  
Tél. : 05 45 95 55 15  
Fax : 05 45 92 60 10  
renauplatre@wanadoo.fr

**MAIRIE D'AUSSAC VADALLE**  
61 rue de la république

16560 AUSSAC VADALLE

Saint Yrieix,  
le 18 juillet 2014

**Objet :**  
Extension de la mairie

**Lot n° 7 Doublage / cloisons / plafonds**

**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

TOTAL HT	10 663.16 €
T.V.A 20 %	<u>2 132.63 €</u>
TOTAL TTC	12 795.79 €

**Le présent devis est arrêté à la somme en EUROS TTC DE**

DOUZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS ET SOIXANTE DIX  
NEUF CENTIMES

**SARL RENAUPLATRE**  
Z.E. Route de Bellevue  
16710 SAINT-YRIEIX  
Tél. 05 45 95 55 15  
Siret 319 972 337 00020 - APE 4331Z

**STAFF - DÉCORATION - PLATRERIE - CLOISONS SÈCHES - FAUX PLAFONDS - CARRELAGE**

## **QUANTITATIF**

Affaire : 2013-18 - Extension de la Mairie

### **Lot n° 7 - DOUBLAGE/CLOISONS/PLAFONDS**

Code	Désignation	Unité	Quantité	Qté Entreprise	P.U. HT	Montant
7.1	GENERALITES					
7.1.1	OBJET DU MARCHE					
7.1.2	DOCUMENTS TECHNIQUES-NORMES					
7.1.3	CLOISONS SECHES ET DOUBLAGES					
7.1.3.1	Traçage et implantation					
7.1.3.2	Liaison avec les huisseries					
7.1.3.3	Charges lourdes					
7.1.3.4	Traitement des joints					
7.1.3.5	Planitude locale					
7.1.3.6	Planitude générale					
7.1.3.7	Verticalité					
7.1.4	FAUX-PLAFONDS PLACOSTIL					
7.1.4.1	Généralités					
7.1.4.2	Planéité générale					
7.1.4.3	Horizontalité					
7.1.5	PLATRERIE					
7.1.5.1	Normes					
7.1.5.2	Etat des supports					
7.1.5.3	Exécution des enduits au plâtre					
7.1.5.4	Planitude des enduits au plâtre					
7.1.5.5	Verticalité					
7.1.5.6	Dureté					
7.1.5.7	Epaisseur des enduits plâtre					
7.1.6	OBLIGATIONS DU CONSTRUCTEUR					
7.1.6.1	Pendant la période de préparation.					
7.1.6.2	Avant début d'exécution.					
7.1.6.3	Pendant l'exécution.					
7.1.6.4	Nettoyage du chantier.					
7.1.7	ETUDES-DESSINS D'EXECUTION					
7.1.8	RECEPTION DES TRAVAUX					
7.1.9	ESSAIS ET CONTROLES					
7.1.10	COORDINATION					
<b>Sous Total</b>						
7.2	DESCRIPTION DES OUVRAGES					
<b>Sous Total</b>						
7.3	HYGIENE-SECURITE ET NETTOYAGE					
7.3.1	HYGIENE-SECURITE ET NETTOYAGE	Ens.	1.00		90.00	90.00
<b>Sous Total</b>						
7.4	NOTA IMPORTANT	P.M				
<b>Sous Total</b>						
7.5	PLATRERIE					
7.5.1	RACCORDS D'ENDUIT PLATRE	Ens.	1.00		200.00	200.00
<b>Sous Total</b>						

Les quantités sont fournies à titre indicatif. Elles seront validées par l'entreprise dans la colonne correspondante.

GOUEDO - Architecte

## **QUANTITATIF**

Affaire : 2013-18 - Extension de la Mairie

### **Lot n° 7 - DOUBLAGE/CLOISONS/PLAFONDS**

Code	Désignation	Unité	Quantité	Qté Entreprise	P.U. HT	Montant
7.6	DOUBLAGES					
7.6.1	DOUBLAGE DE MURS EXTERIEURS NEUFS PLACOSTIL					
7.6.1.1	Surfaces courantes.	M <sup>2</sup>	100.50		40.10	4030.05
7.6.2	DOUBLAGE DE MURS EXTERIEURS EXISTANTS PAR ISOLANTSSUR MONTANTS METALLIQUES, DE 140+ BA13 TYPEPLACOSTIL					
7.6.2.1	De 140+10 d'épaisseur.	M <sup>2</sup>	19.10		36.50	697.15
<b>Sous Total</b>						<b>4727.20</b>
7.7	CLOISONS DE DISTRIBUTION					
7.7.1	CLOISONS DE DISTRIBUTION 98/48					
7.7.1.1	Surfaces courantes.	M <sup>2</sup>	18.75		42.50	796.88
7.7.2	CLOISONS DE DISTRIBUTION 72/48					
7.7.2.1	Surfaces courantes.	M <sup>2</sup>	34.20		34.50	1179.90
7.7.2.1.1	P.V. pour courbure	P.M.				
7.7.3	PV ISOLATION PHONIQUE SUR CLOISONS	M <sup>2</sup>	46.30		inclus	
7.7.4	PROTECTION DES ANGLES SAILLANTS	ml	3.00		3.60	10.80
<b>Sous Total</b>						<b>1987.58</b>
7.8	DIVERS					
7.8.1	HABILLAGES DE BATI-SUPPORT	U	1		135.00	135.00
<b>Sous Total</b>						<b>135.00</b>
7.9	FAUX-PLAFONDS SUSPENDUS EUROCOUSTIC					
7.9.1	FAUX-PLAFONDS BLANCS 60 x 60					
7.9.1.1	Surfaces courantes.	M <sup>2</sup>	91.00		24.50	2229.50
<b>Sous Total</b>						<b>2229.50</b>
7.1	FAUX PLAFONDS PLATRE					
7.10.1	FAUX PLAFONDS PLACOSTIL CF 1 H					
7.10.1	Surfaces courantes.	M <sup>2</sup>	2.50		58.00	145.00
<b>Sous Total</b>						<b>145.00</b>
7.12	ISOLATION					
7.12.1	ISOLATION THERMIQUE EN ROULEAUX					
7.12.1.1	De 260 mm d'épaisseur.	M <sup>2</sup>	92.75		10.50	973.88
<b>Sous Total</b>						<b>973.88</b>
7.13	DIVERS					
7.13.1	D.O.E	Ens.	1.00		45.00	45.00
<b>Sous Total</b>						<b>45.00</b>

Les quantités sont fournies à titre indicatif. Elles seront validées par l'entreprise dans la colonne correspondante.

GOUEDO - Architecte

Le : 16/05/2014

143, rue de Montmoreau - 16 000 Angoulême

Page : 2

## **QUANTITATIF**

Affaire : 2013-18 - Extension de la Mairie

### **Lot n° 7 - DOUBLAGE/CLOISONS/PLAFONDS**

Code	Désignation	Unité	Quantité	Qté Entreprise	P.U. HT	Montant
7.14	NETTOYAGE					
7.14.1	PROPRETE DU CHANTIER-NETTOYAGE	Ens.	1.00		130.00	130.00
<b>Sous Total</b>						<b>130.00</b>
<b>TOTAL H.T. En Euros</b>						<b>10663.16</b>
TVA à 20 %						2132.63
<b>TOTAL T.T.C. En Euros</b>						<b>12795.79</b>

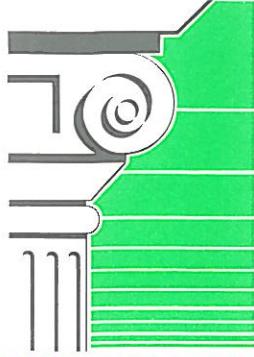
Les quantités sont fournies à titre indicatif. Elles seront validées par l'entreprise dans la colonne correspondante.

GOUEDO - Architecte

Le : 16/05/2014

143, rue de Montmoreau - 16 000 Angoulême

Page : 3



**RENAUPLATRE**

route de bellevue

1 6 7 1 0

Z.E. ST YRIEIX

Tél. : 05 45 95 55 15

Fax : 05 45 92 60 10

renauplatre@wanadoo.fr

**MAIRIE D'AUSSAC VADALLE**  
61 rue de la république

16560 AUSSAC VADALLE

Saint Yrieix,  
le 18 juillet 2014

**Objet :**

Extension de la salle polyvalente

**Lot n° 7 Doublage / cloisons / plafonds**

**DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

TOTAL HT	5 200.74 €
T.V.A 20 %	<u>1 040.15 €</u>
TOTAL TTC	6 240.89 €

**Le présent devis est arrêté à la somme en EUROS TTC DE**

**SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE EUROS ET QUATRE VINGT NEUF CENTIMES**

**STAFF - DÉCORATION - PLATRERIE - CLOISONS SÈCHES - FAUX PLAFONDS - CARRELAGE**

## **QUANTITATIF**

Affaire : 2013-17 - Extension d'une Salle Polyvalente

### **Lot n° 7 - DOUBLAGE/CLOISONS/PLAFONDS**

Code	Désignation	Unité	Quantité	Qté Entreprise	P.U. HT	Montant
7.1	GENERALITES					
7.1.1	OBJET DU MARCHE					
7.1.2	DOCUMENTS TECHNIQUES-NORMES					
7.1.3	CLOISONS SECHES ET DOUBLAGES					
7.1.3.1	Traçage et implantation					
7.1.3.2	Liaison avec les huisseries					
7.1.3.3	Charges lourdes					
7.1.3.4	Traitement des joints					
7.1.3.5	Planitude locale					
7.1.3.6	Planitude générale					
7.1.3.7	Verticalité					
7.1.4	FAUX-PLAFONDS PLACOSTIL					
7.1.4.1	Généralités					
7.1.4.2	Planéité générale					
7.1.4.3	Horizontalité					
7.1.5	PLATRERIE					
7.1.5.1	Normes					
7.1.5.2	Etat des supports					
7.1.5.3	Exécution des enduits au plâtre					
7.1.5.4	Planitude des enduits au plâtre					
7.1.5.5	Verticalité					
7.1.5.6	Dureté					
7.1.5.7	Epaisseur des enduits plâtre					
7.1.6	OBLIGATIONS DU CONSTRUCTEUR					
7.1.6.1	Pendant la période de préparation.					
7.1.6.2	Avant début d'exécution.					
7.1.6.3	Pendant l'exécution.					
7.1.6.4	Nettoyage du chantier.					
7.1.7	ETUDES-DESSINS D'EXECUTION					
7.1.8	RECEPTION DES TRAVAUX					
7.1.9	ESSAIS ET CONTROLES					
7.1.10	COORDINATION					
<b>Sous Total</b>						
7.2	DESCRIPTION DES OUVRAGES					
<b>Sous Total</b>						
7.3	HYGIENE-SECURITE ET NETTOYAGE					
7.3.1	HYGIENE-SECURITE ET NETTOYAGE	Ens.	1.00		80.00	80.00
<b>Sous Total</b>						
7.4	NOTA IMPORTANT	P.M				
<b>Sous Total</b>						
7.5	DOUBLAGES					

Les quantités sont fournies à titre indicatif. Elles seront validées par l'entreprise dans la colonne correspondante.

GOUEDO - Architecte

## **QUANTITATIF**

Affaire : 2013-17 - Extension d'une Salle Polyvalente

### **Lot n° 7 - DOUBLAGE/CLOISONS/PLAFONDS**

Code	Désignation	Unité	Quantité	Qté Entreprise	P.U. HT	Montant
7.5.1	DOUBLAGE DE MURS EXTERIEURS NEUFS PLACOSTIL					
7.5.1.1	Surfaces courantes.	M <sup>2</sup>	70.40		40.10	2823.04
	<b>Sous Total</b>					<b>2823.04</b>
7.7	FAUX-PLAFONDS PLATRE					
7.7.1	FAUX-PLAFONDS PLACOSTIL C.F 1H	M <sup>2</sup>	25.80		38.50	993.30
	<b>Sous Total</b>					<b>993.30</b>
7.8	FAUX-PLAFONDS SUSPENDUS ROCKFON					
7.8.1	FAUX-PLAFONDS COLORES 60x60 CF ½ H					
7.8.1.1	Surfaces courantes.	M <sup>2</sup>	23.20		28.50	661.20
	<b>Sous Total</b>					<b>661.20</b>
7.9	ISOLATION					
7.9.1	ISOLATION THERMIQUE EN ROULEAUX					
7.9.1.1	De 260 mm d'épaisseur.	M <sup>2</sup>	48.40		10.50	508.20
	<b>Sous Total</b>					<b>508.20</b>
7.10	DIVERS					
7.10.1	D.O.E	Ens.	1.00		45.00	45.00
	<b>Sous Total</b>					<b>45.00</b>
7.11	NETTOYAGE					
7.11.1	PROPRETE DU CHANTIER-NETTOYAGE	Ens.	1.00		90.00	90.00
	<b>Sous Total</b>					<b>90.00</b>
	<b>TOTAL H.T. En Euros</b>					<b>5200.74</b>
	TVA à 20 %					1040.15
	<b>TOTAL T.T.C. En Euros</b>					<b>6240.89</b>

Les quantités sont fournies à titre indicatif. Elles seront validées par l'entreprise dans la colonne correspondante.

GOUEDO - Architecte

Le : 16/05/2014

143, rue de Montmoreau - 16 000 Angoulême

Page : 2